



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 2011/37

Objet : Mandat Spécial concernant le programme de coopération décentralisée en Kabylie

L'an deux mille onze, le 16 septembre 2011, à 15h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire en Mairie de Savines-le-Lac, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Victor BERENGUEL, Président.

Séance du 16 septembre 2011

Date de convocation :
Le 26 aout 2011

NOMBRE DE MEMBRES

Effectif statutaire : 21

En exercice : 21

Suffrages exprimés : 11

Secrétaire de Séance :
Madame Christine MAXIMIN

Auxiliaire Secrétaire de
séance :
M. Christophe PIANA
(Directeur)

Etaient Présents :

Représentants de l'Embrunais : Monsieur Jean-Pierre GANDOIS (Maire de Crots), Monsieur Marc ZANETTO (Maire de Saint-André d'Embrun), Monsieur Michel BAUDRY (suppléant de Mme EYMEUD), Madame Christine MAXIMIN (Suppléante de M. BERNARD)

Représentant du Pays de Serre-Ponçon : Madame Catherine SAUMONT

Représentants du Savinois - Serre-Ponçon : Monsieur Daniel BOSQUET (1^{er} Adjoint du Sauze-du-Lac, suppléant de Madame GRENARD), Madame Valérie ROSSI (Maire de Puy Sanières)

Représentant de Chorges : Monsieur Claude VINCENT (Conseiller municipal)

Représentants du Conseil Général des Hautes-Alpes : Monsieur Joel BONNAFOUX, Monsieur Victor BERENGUEL, Monsieur Richard SIRI

Etaient présents et invités :

Monsieur Michel BAUDRY (Conseiller communautaire de l'Embrunais),
Monsieur Alain ZURBACH (EDF), Madame Jackie ANZIANI (Communauté de Communes Embrunais).

Etaient représentés :

Madame Chantal EYMEUD (Maire d'Embrun), Monsieur Jean BERNARD (Maire de Baratier), Madame Valérie GRENARD (Maire du Sauze-du-Lac)

Etaient excusés :

Monsieur Bernard ALLARD LATOUR, Monsieur Jean-Louis PONCET, Monsieur Michel ROY, Monsieur Jean-Marie BERNARD, Monsieur Bernard JAUSSAUD, Monsieur Christian GRAGLIA, Monsieur Roger DIDIER, Monsieur Louis MASSOT, Monsieur Albert MOULLET, Monsieur Alain FARDELLA, Monsieur Jean-Claude FEUTRIER, Monsieur Alain DURAND, Monsieur Joël GIRAUD, Monsieur Henry PIGNOLY, Madame Stéphanie LAMOUREUX, Monsieur Michel LANFRANCHI, Madame Henriette MARTINEZ, Monsieur Dominique ROUX, Monsieur Jean Claude FERMIER, Monsieur Rémi COSTORIER

Exposé des motifs :

Le Président rappelle que le comité syndical a accepté lors de sa précédente séance, le principe d'une action de coopération décentralisée avec l'assemblée populaire de la Wilaya de Tizi-Ouzou.

Cette décision a renforcé le souhait de l'assemblée populaire d'inviter une délégation du S.M.A.D.E.S.E.P. pour un séjour d'échanges organisé en Kabylie du 25 au 28 octobre 2011 en présence de représentants de l'association « Touiza solidarités », en charge de l'animation de la démarche. Ce déplacement, prévu dans le dossier de demande de subvention déposé auprès de la Région, devrait en conséquence bénéficier d'une aide régionale. Afin de se concrétiser, il nécessite pour autant un mandat spécial autorisé par le comité syndical.

Par suite, il est proposé la délibération suivante.

VU :

- Le Code général des collectivités territoriales ;
- Le Budget Primitif du S.M.A.D.E.S.E.P. pour l'exercice 2011, adopté par délibération n°2011/04 du 07 février 2011 ;
- La délibération n°2011-22 concernant le programme de coopération décentralisée avec l'assemblée populaire de la Wilaya de Tizi-Ouzou (Algérie)

CONSIDERANT :

- L'invitation lancée par le Président de l'assemblée populaire de la Wilaya de Tizi-Ouzou pour recevoir une délégation du S.M.A.D.E.S.E.P. ;
- Qu'il convient, ce déplacement demeurant exceptionnel, de procéder à un mandat spécial ;
- Que la prise en charge des frais d'hébergement et de déplacement des administrateurs et des personnels du S.M.A.D.E.S.E.P. est encadrée par délibération n°2007-32 du 4 juillet 2007 ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 16 septembre 2011 :

- **FIXE** à quatre le nombre de personnes composant la délégation du S.M.A.D.E.S.E.P. (Président, Directeur, Membres du Conseil Syndical) en Algérie ;
- **DECIDE** de prendre en charge (ou de rembourser) les frais engagés (déplacements, restauration, hébergement) à l'occasion de ce séjour par le Président, et d'une manière générale, par les membres de la délégation ;
- **AUTORISE** également cette prise en charge pour deux personnes au maximum missionnées par l'association « Touiza solidarités » à des fins d'animation de cette action de coopération décentralisée ;
- **CONSIDERE** que la durée du déplacement correspond aux dates de la mission augmentées des délais de transport nécessaires ;
- **PRECISE** que ces dépenses seront imputées au budget général de fonctionnement 2011, aux articles 6532 et 6256 en fonction de leur typologie.

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Président,

Victor BERENGUEL

